pas de Mme Roller, que jadis de Mlle Cartier. Simples méchancetés de Mme d'Anglemont, ces allusions dont s'offusquait Juliette. Pendant qu'il s'acheminait vers le Petit-Club, en mordillant sa moustache, Jacques se félicitait de son habileté. Tout n'était pas mensonge dans ses paroles à Mme Roller. Entraîné par la première fougue de sa passion, il avait bien écrit à sa sœur; mais il n'ajoutait pas que la réponse de Mme de Servigesc n'était nullement favorable. La marquise ne disait pas à son frère: "Epouse la donc puisque tu l'aimes!" mais bien: "Si tu épouses cette fille-là, je ne te reverrai de ma vie!" D'ailleurs, M. d'Orsel s'applaudissait que les choses eussent ainsi tourné. Il continuerait discrètement sa cour commencée. Il profiterait de cet avantage énorme: la jeune femme s'imaginait l'avoir un instant méconnu.

La pauvre Nancy se trouvait en face d'un homme dangereux. Redoutable comme tous les hommes que les femmes ont gâtés, Jacques n'avait qu'un point faible: son excessive sensualité. Quand son tempérament le dominait, il était capable de mille folies. Mais, cette fois, le capitaine attachait trop d'importance à sa conquête pour ne pas éviter toutes les imprudences. Il s'interrogea très franchement, se disséquant lui-même, avec le cynisme tranquille qu'il apportait en ses histoires d'amour.

"Quelle est la nature exacte de mes impressions? pensait-il. Évidemment j'ai pour Nancy un sentiment tout autre que pour Juliette et pour Rose. J'y mets beaucoup plus de mon cœur et moins de ma vanité......"

Jacques se rendait parfaitement compte que l'amour chez lui n'existait pas sans le désir; dangereux écueil qu'il devait adroitement éviter. Nancy était de ces femmes que révolte toute pensée brutale: pour la séduire, il fallait lui parler de sentiment, non de sensation. Qu'elle n'aimât point son mari, M. d'Orsel en était sûr. Un homme comme Désiré commandait l'estime et la sympathie: pas plus. Puis, du flirt ancien ressait mieux qu'un souvenir. En persuadant à Mme Roller qu'il projetait jadis de l'épouser, et que seul un malentendu les avait un instant désunis, M. d'Orsel jouait serré.

"Je n'ai qu'un moyen de triompher d'elle, songeait-il encore: la convaincre que son amour n'est que platonique. Dans quelques jours, je romprai plus ou moins ouvertement avec Juliette; Nancy croira donc qu'elle est seule adorée. Personne n'est sûr de ma liaison avec Rose, si d'aucuns la soupçonnent. Mme Roller ne se doutera pas que, me brouillant avec la maîtresse qu'on connaît, j'ai gardé la maîtresse qu'on ignore...."

Peu de femmes se méfient quand on les courtise. Comment devineraient-elles tant de calcul, de ruse et de perfidie chez l'amoureux tendre, empressé et galant? Encore celles qui ont de l'expérience peuvent-elles se défendre. Les débutantes n'ont d'autre arme que leur instinctive honnêteté. Par malheur, Nancy était crédule. A la fois très intelligente et très naïve, elle pressentait un péril que sa droiture l'empêchait de redouter. Et, pendant que le comte établissait avec calme le bilan de son entreprise, elle s'abandonnait au charme de l'émotion ressentie.

"Voilà donc la vie, pensait la jeune femme, pendant que sa victoria roulait sur la Corniche. Sans le piège savamment tendu par ma tante, je serais aujourd'hui Mme d'Orsel. Jacques me plaisait infiniment. J'avais bien deviné la loyauté, la sincérité de son cœur. Par bonheur, je ne l'aime *plus*, si un moment je me suis sentie entraînée vers lui. La meilleure preuve que je ne l'aime *plus*, c'est que j'aime Désiré...."

Cherchait-elle à se tromper elle-même? Non pas: elle était sincère. La créature humaine leurre toujours son esprit au profit de son cœur. Nancy se croyait protégée par un sentiment qui n'existait pas. Loin de s'effrayer, elle envisageait avec plaisir la possibilité d'une affection toute fraternelle qui l'unirait à Jacques. Liaison de cœur, douce, mystérieuse et chaste! Toute jeune fille attend du mariage autre chose que ce qu'elle y trouve. Elle rêve d'un prince charmant, élégant et poétique. Hélas! la réalité la désillusionne bien vite. C'est donc ça l'amour, ce divin amour que tous les poètes ont chanté? Avant l'éveil des sens, elle n'éprouve que du dégoût pour ces fatalités de la chair qu'elle est condamnée à subir. Et comme elle se réfugie avec joie dans le sentiment que la sensation n'avilit pas!

Rentrée aux Imbergères, Nancy continua son examen de conscience:

"Est-ce que je commets une mauvaise action en m'abandonnant à la sympathie que Jacques m'inspire? Nullement. Il ne peut plus être un étranger pour moi après ce qui s'est passé entre nous...."

Et de nouveau elle souriait à cette vision d'une tendresse très pure et très noble. Elle aurait dû se dire qu'elle était coupable, puisqu'elle n'aurait eu garde d'avouer à son mari ce qu'elle pensait. Cette idée n'effleura pas même son esprit. C'est que toutes les femmes inventent un code particulier, où elles entendent l'honneur à leur façon. Pour elles, l'infidélité du cœur n'existe pas; et, tant qu'elles gardent la fidélité du corps, elles s'estiment non coupables. Comme si la première n'était pas une initiatrice à la seconde!

XIII.

Un soir, comme Mélitte rentrait aux Imbergères, elle fut accostée tout à coup par le comte d'Orsel, qui la guettait.

—Je sais combien vous aimez votre maîtresse, mon enfant. Veuillez lui donner cette lettre.... Et surtout, soyez prudente. Ne la remettez que lorsque Mme Roller sera seule.

Instinctivement, la quarteronne eut envie de répondre par un refus. Elle n'osa pas. Depuis quelques jours elle voyait Belle-Madame songeuse, presque triste, constamment silencieuse. Jugeant Nancy par elle-même, Mélitte se doutait bien que la jeune femme et Jacques s'étaient de nouveau rencontrés. "Il faut qu'elle l'aime pour ne jamais me parler de lui...." Servantes ou grandes dames, elles ont toutes une âme pareille; elles ont toutes la même science innée des raisonnements du cœur. Un amour qui naît se plaît aux confidences; un amour qui fleurit a besoin du secret. Au surplus, mieux valait risquer une gronderie que commettre une maladresse. Glissant dans son corsage la lettre de M. d'Orsel, elle attendit que Nancy fût remontée dans son appartement. Sans prononcer un mot, la quarteronne lui remit la frêle enveloppe.

—Qui t'a donné cela, ma petite?

—M. d'Orsel, Belle-Madame.

Nancy devint très rouge: elle feignit de poser le papier sur sa toilette, d'un air indifférent. La quarteronne eut soin de se retirer discrètement: elle savait bien que Mme Roller ne briserait pas le cachet en sa présence. Jacques avait écrit quatre pages très tendres, banales comme toutes les lettres d'amour. Du commencement jusqu'à la fin, il répétait les mêmes serments, brodant de jolies phrases sur le thème accoutumé. Il sollicitait humblement la permission d'écrire tous les jours sous le couvert de Mélitte.

—Comme il m'aime! se dit Mme Roller.

Avant le dîner, où le nouveau ménage avait convié plusieurs personnes, elle trouva moyen de relire trois fois ces protestations de tendresse pures. Quand elle descendit au salon, son bonheur luisait dans ses yeux.

—Je ne sais pas comment vous vous y prenez, s'écria Mme Hattier-Beauvoisin en l'embrassant: vous embellissez tous les jours!

Mme d'Anglemont eut soin de mettre bien vite la conversation sur Jacques.

—Ah! çà, général, demanda-t-elle brusquement, que devient le beau d'Orsel? On vous accuse d'avoir condamné votre officier d'ordonnance aux arrêts forcés.

—Je le vois à peine. Sitôt son service achevé, le capitaine disparaît.

—Pas pour se rendre au cercle, affirma Saint-Gel: plus de Jacques depuis trois jours.

Et l'homme bien informé de raconter avec beaucoup de détails qu'on soupçonnait le comte de nourrir une passion mystérieuse. D'aucuns se récrièrent. Une passion? Impossible. Et Mme de Chevry! Mais Saint Gel ne se laissait pas aisément démonter. Il certifia que Jacques et Juliette étaient brouillés. De vrai, Mme de Chevry semblait nerveuse, agacée, de mauvaise humeur.

—Que vous êtes insupportable avec vos bavardages! s'écria le général. Laissez donc ce pauvre garçon tranquille: il a bien le droit d'agir à sa guise.

Mais man Jeannette désirait trop qu'on s'occupât des faits et gestes du capitaine. Elle se mit à questionner Saint-Gel, qui inventait des renseignements quand il était mal informé. Et c'est ainsi que la pensée de Nancy, occupée déjà par Jacques, ne fut pas distraite un instant de sa douce hantise. Elle se taisait, laissant ses hôtes discourir à leur aise. Mais tout bas elle souriait, se disant qu'elle seule connaissait le secret du jeune homme. C'est pour elle qu'il brisait sa liaison avec Mme de Chevry, pour elle qu'il devenait triste et sauvage, pour elle qu'il s'enfuyait du monde.

Dans le courant de la soirée, le général parla d'un désastre financier qui menaçait d'atteindre gravement la place de Marseille. Désiré se trouvait dans son élément. Il émit des pensées justes, qu'inspirait son expérience des affaires; sujet moins attrayant pour une jeune femme. D'ailleurs, Roller n'avait il pas [illegible] mari? Et pendant [illegible] expérience des idées saines, mais un pas pratiques, Nancy comparait mentalement les deux hommes: celui qui était son maître et celui qu'elle croyait son esclave. Le contraste entre eux était frappant. Ce colosse au geste timide, à l'allure embarrassée, ressemblait si peu à l'officier hardi, d'une élégance raffinée!

Mme d'Anglemont partit la dernière. Quand son coupé eut disparu, Désiré prit le bras de sa femme et l'entraîna dans le parc.

—Enfin nous sommes seuls! J'enrage à la pensée que nous appartenons au monde avant de nous appartenir à nous-mêmes! Pourquoi ne pas réaliser le projet que nous avions conçu naguère à Bordighera? Fermer notre porte aux importuns et vivre en sauvages!

—Mais, mon ami, ce serait à périr d'ennui!

Il eut un geste brusque.

—Vous, peut être; moi, non! Comment ferais-je pour m'ennuyer puisque vous seriez là!

—Oubliez-vous donc qu'ils sont vos amis, ceux-là que vous appelez des importuns?

—Je n'ai plus qu'une amie, c'est vous! vous seule! Ah! chère, l'immense place que vous avez soudainement prise dans mon existence!

Il la saisit entre ses bras avec une telle ardeur que Nancy ne put réprimer un cri d'effroi.

—Je vous ai fait mal? Vous tremblez!

Un frisson la secouait: quelque chose comme une instinctive répulsion. Rentrée chez elle, Nancy poussa le verrou de sa porte, sachant bien que Désiré ne tarderait pas à venir. Elle se prétendrait souffrante pour demeurer seule. Et cependant, tout au fond d'elle-même, la jeune femme s'accusait d'injustice et de méchanceté. En somme, que reprochait-elle à son mari? Rien. Impossible d'être plus tendre, plus amoureux. Nancy se rendait compte qu'il souffrait par elle,—malgré elle. Pourquoi lui avait-il déplu ce soir-là, pendant le dîner, pendant la soirée? Il n'avait point changé depuis la veille. Alors si ce n'était pas lui, c'était donc elle? Nancy eût pendant quelques instants la vision très nette de la réalité: Désiré lui déplaisait parce qu'elle aimait Jacques. La jeune femme avait un grand fond d'honnêteté. Dans une heure de logique, elle comprit que l'infidélité du cœur était aussi coupable que l'autre......

En dépit de tous ses raisonnements, elle ne pouvait lutter contre les sophismes qu'elle prenait pour des vérités. Où serait le mal de vivre ce roman très chaste? Encore une fois, comme le disait Mme de Guerny, le cœur chez elle emportait toute logique. Du moins si elle ne pouvait chasser Jacques de son souvenir,—est-on maître de sa pensée?—elle ne voulait pas que Désiré en souffrît. Et quand, le lendemain matin, son mari se présenta chez elle, inquiet de savoir comment elle se trouvait après sa prétendue indisposition, Nancy l'accueillit avec un sourire.

—Excusez moi, dit-elle. J'étais maussade hier au soir.... Voulez vous me faire un sacrifice? Abandonnez votre usine pour ce matin, et promenons-nous dans le parc.

Elle appelait cela un sacrifice, la coquette! Désiré jeta un cri: un violent amour ne se rassasie jamais de ces petites joies. Il retrouvait donc une de ces intimités charmantes qui évoquaient le souvenir de la lune de miel. Tous les deux montèrent au sommet du parc, au milieu des grands arbres. Là, une admirable vue se découvrait soudain aux yeux étonnés. La mer, sillonnée de vaisseaux, étalait sa robe verte et bleue, lamée de franges d'or par les rayons de soleil. Nancy regardait, pendant qu'assis à côté d'elle Désiré serrait sa main entre les siennes sans prononcer un mot. Cet homme timide goûtait en ce moment le bonheur dans toute sa plénitude. Avec une émotion très douce, il parla de lui, d'elle, de sa passion toujours jeune, en dépit des ans qui commençaient à neiger. Et il balbutia des mots éloquents, des pensées fines qui troublèrent Nancy. Pendant qu'ils redescendaient l'un et l'autre vers le château, elle s'accusait, elle se condamnait tout bas. Désiré l'adorait; et c'était son mari, son maître! Quel amour vaudrait jamais celui de cet homme? Par malheur, la lettre quotidienne de Jacques arriva, et le cœur de la jeune femme fut de nouveau partagé entre deux sentiments contraires. Ces drames de la conscience ont parfois une intensité très aiguë. Quand une femme déserte ses devoirs, le monde prononce presque toujours un jugement hâtif, sans étudier les circonstances exceptionnelles qui ont précédé la chute. L'opinion ne se détermine jamais d'après la faute: la situation sociale est tout. Pour les femmes riches, et qu'on croit soutenues par leurs alliés, le succès des trésors d'indulgence: il réserve ses sévérités pour les humbles et les faibles. Et dans ces exécutions sommaires, la lâcheté des hommes n'a d'égale que la perfidie des femmes. Que de malheureuses créatures ont lutté comme Nancy! Encore, Mme Roller ne se reprochait que des pensées. Toute la journée, pendant que Désiré était à son travail, elle essaya de se soustraire à la tendre songerie qui la hantait. "—Je serai la plus forte, songeait-elle. Mon mari m'aime, et moi...." Elle n'osait plus ajouter, comme quelques jours auparavant: "—Et moi j'aime mon mari...." Elle se souvenait avec effroi d'une théorie émise récemment devant elle par le général Hattier-Beauvoisin: "Une femme n'est protégée que par le sentiment qu'elle éprouve. Ayant le cœur pris, elle est invincible. Celle dont le cœur est libre est vouée à la défaite: ou le temps, ou la vanité, ou l'intérêt triompheront d'elle. En réalité, mesdames, votre vertu n'existe pas: elle dépend des circonstances!" On s'était beaucoup récrié, surtout lorsque Mme d'Anglemont, approuvant le général, avait ajouté: "Pas si faux, le paradoxe!" Et, se rappelant cette théorie, Nancy la discutait avec elle même. Sa vertu dépendrait donc non de sa volonté réfléchie, mais des hasards de son existence?

Ce soir là, Désiré revint beaucoup plus tard que d'habitude. En le voyant triste et soucieux, sa femme l'interrogea tendrement.

—En effet, mon amie, j'ai un gros ennui. Vous vous rappelez ce désastre financier dont nous parlions hier à dîner? Me voilà forcé de vous quitter pendant huit jours et de partir pour Paris.

Nancy eut un élan spontané:

—Voulez-vous que je vous accompagne?

M. Roller hésita une minute. Il était agacé, non de faire ce voyage, mais de quitter sa femme. Au lieu d'accepter avec joie, il songeait que Nancy aurait à Paris une existence peu gaie. Pris par ses courses, par ses rendez-vous, il ne serait jamais auprès d'elle. Et il était de ces hommes qui aiment une femme pour elle, non pour eux-mêmes.

—Tu es une adorable créature, répliqua-t-il. Certes, je suis heureux, très heureux que tu aies songé à ne pas te séparer de moi, mais......Tiens! n'en parlons pas: j'ai trop gros cœur de partir.

C'est elle maintenant qui n'osait plus insister; elle qui n'osait plus dire à son mari: "—La solitude m'effraie. Quand vous êtes là, je puis lutter, je puis me vaincre....." Comment avouer qu'elle voulait suivre Désiré, non parce qu'elle l'aimait, lui, mais parce qu'elle en aimait un autre? M. Roller, décidé à se sacrifier, condamna résolument sa porte. Il ne voulait recevoir que le général: en un court billet, il l'avait prié de passer aux Imbergères. En arrivant vers neuf heures, M. Hattier-Beauvoisin le trouva en pleine besogne, entouré de paperasses qu'il achevait de mettre en ordre.

—Comment, tu pars?

—Il le faut bien. Je prends le rapide demain matin.

—Alors, je devine pourquoi tu m'as si vite mandé, mon camarade. Ne crains rien, nous ferons si bien, ma femme et moi, que Nancy ne s'ennuiera pas trop.

XIV.

Oui, Nancy avait peur. Et dès qu'elle fut seule aux Imbergères, le danger qui la menaçait lui apparut nettement. Elle redoutait beaucoup moins Jacques qu'elle-même. En somme, M. d'Orsel ne se montrait pas, s'il écrivait tous les jours avec une tendre régularité. Mais elle, elle, Nancy, ne pouvait distraire sa pensée de ce roman qui vivait et palpitait à ses côtés. Résolue à triompher, elle crut prendre un parti héroïque en n'ouvrant plus ces lettres qu'elle attendait la veille encore avec tant d'impatience. Un matin, elle glissa sous une enveloppe celle qu'elle venait de recevoir, en y ajoutant ces quelques mots: "Je vous supplie de ne plus m'écrire."

—Mon enfant, dit-elle à Mélitte, porte ce paquet chez M. d'Orsel. Insiste pour le remettre à lui seul. A aucun prix tu ne dois le confier à son ordonnance.

Elle soupirait, la pauvre Nancy, et Mélitte soupirait aussi en la regardant de ses grands yeux tendres. La servante souffrait tout comme la maîtresse et ne comprenait pas que l'on fût ainsi dur et sévère pour soi-même. Mélitte aimait Pierre autant que Nancy aimait Jacques: il n'entrait pas dans le cerveau de la quarteronne qu'on se fît le bourreau de son propre cœur. Si Pierre eût été là, elle n'aurait pas songé à se plaindre.... Et voilà que Belle-Madame, heureuse et riche, ne goûtait pas le bonheur qui s'offrait à elle!

Mélitte se hâta d'obéir. Une heure après, elle était de retour aux Imbergères.

—Tu as vu le comte?

—Oui, Belle-Madame.

—Qu'a-t-il dit? qu'a-t-il fait?

—Rien d'abord. Après avoir brisé le cachet, M. le comte a lu les lignes que vous aviez tracées sur l'enveloppe. Alors, très pâle, il a passé sa main sur ses yeux. Puis, il m'a dit: "Il sera fait selon sa volonté."

Nancy détourna la tête: elle regrettait déjà son sacrifice! N'imposait-elle pas à Jacques une souffrance nouvelle? Pendant la journée, elle ne voulut pas sortir, craignant de le rencontrer. Son amie, Mme Hattier Beauvoisin, vint la chercher avant le dîner.

—Je vous enlève, ma petite. Et ne refusez pas! J'ai pleine autorité sur vous pendant l'absence de votre mari. Ne vous habillez pas: inutile. Nous serons seuls tous les trois.

Mme Roller aurait refusé l'invitation si elle avait su que le capitaine devait dîner aussi chez son général. Et cependant elle eut une petite déconvenue à la pensée qu'il ne s'y trouverait pas. Le cœur féminin est fait de contradictions. Du moins cette course et cette soirée en ville égayèrent la recluse. Le général avait beaucoup d'esprit, et Nancy éprouvait une réelle sympathie pour ce galant homme. Il fut plein de verve et d'entrain: par plaisir autant que par devoir, il essayait de distraire sa protégée.

—Expliquez-moi un mystère, lui demanda-t-il. Pourquoi votre mari est-il parti seul?

—Je désirais l'accompagner: il n'a point voulu. J'ai cru comprendre qu'il craignait pour moi l'ennui de la solitude, dans ce grand Paris où je ne connais personne; ici, au contraire, il me sait au milieu de mes habitudes, entourée d'amis tels que vous, qui me gâtez si gentiment.

—N'importe! Abandonner sa jeune femme au bout de quelques mois de mariage.... Ce serait imprudent avec toute autre que vous.

Nancy se sentit rougir: elle méritait si peu un pareil éloge! Cependant, quand le général lui souhaita le bonsoir, après l'avoir escortée jusqu'à la grande allée qui montait aux Imbergères, elle était plus contente d'elle. La nuit, d'une admirable pureté, conviait à la rêverie. Au lieu de rentrer dans son appartement, Nancy enveloppa sa tête d'une mantille et s'enfonça dans le parc. Elle arriva bientôt dans le fourré d'arbres où Juliette et Mme Sorine s'étaient réfugiées le soir du bal:

—Que fait-il à cette heure-ci? pensait-elle. Il est au cercle, sans doute, cherchant à se distraire.... Pauvre garçon!

Soudain elle entendit un bruit de feuilles froissées et tressaillit. Était-ce un lièvre peureux qui s'enfuyait ou quelque merle éveillé qui voletait lourdement dans les branches? D'un bond Jacques sortit hors du taillis et courut auprès d'elle.

—Vous! vous! balbutia Nancy dans son effroi grandissant.

M. d'Orsel avait pris les mains de la jeune femme entre les siennes et les serrait tendrement.

—Je vous fais donc bien peur? demanda-t-il d'une voix très douce. Peur? moi qui obéis docilement à toutes vos volontés! Vous me défendez brusquement de vous écrire, après m'y avoir autorisé.... Est-ce que je me suis plaint?

—Alors, pourquoi êtes-vous ici?

—Parce que toutes les nuits je rôde à travers ces arbres, parce que ma seule joie est de voir de loin la maison où vous reposez. Si vous n'étiez pas venue dans le parc, vous auriez ignoré ma présence....

Il s'était assis près d'elle et de sa voix persuasive il lui racontait sa vie, sa lamentable vie, depuis leur dernière rencontre. Il ne sortait de chez lui que pour son service. On ne le voyait plus nulle part.... Et Jacques ne mentait pas, Nancy le savait bien. Ce qu'il lui disait, d'autres le lui avaient dit déjà. Comment se fût-elle doutée que tant de douceur enveloppait beaucoup de perfidie? Comment se serait-elle méfiée, elle si crédule et si sincère? Est-ce que les natures loyales soupçonnent jamais la déloyauté des autres?

....Et cette causerie d'amour continuait chaste, infiniment tendre, dans le grand silence de la nuit. Les parfums voltigeants, l'âcre senteur des arbres, montaient au cerveau de la jeune femme, la grisant, l'étourdissant, l'empêchant de voir le péril. Pour se protéger, Nancy renonçait au bonheur de lire les lettres de Jacques: et voilà que même ce sacrifice ne servait à rien!

Il fut le premier à dire: "Je pars.... il le faut...." C'est qu'il redoutait sa fougue sensuelle. Le charme pénétrant de cette rencontre nocturne lui tournait la tête: et il risquait de tout perdre si l'amant passionné se laissait trop vite deviner sous l'amoureux platonique. Du moins, s'il trouvait sage de s'éloigner d'elle, il tira bientôt profit de cette prévoyance. Nancy fut charmée,—et rassurée: aussi Jacques obtint qu'elle reviendrait le lendemain à la même heure. Et, comme elle s'efforçait de ne pas promettre, il invoqua tant de bonnes raisons qu'elle n'osa plus refuser. Était ce donc là sa récompense? Lorsqu'il avait le bonheur de la sentir près de lui, dans le profond repos de cette nuit embaumée, il consentait à s'enfuir! Ne lui saurait-elle pas gré d'un pareil sacrifice? Pauvre, pauvre Nancy! Elle était bien condamnée d'avance!

Mme Roller se glissa dans le château, craintive et frissonnante, emportant de la joie plein son cœur. Elle aimait, elle était aimée.... Une délicieuse insomnie la tint éveillée jusqu'à l'aurore. Elle revivait minute par minute ces deux heures inoubliables. Et pendant toute la journée du lendemain, elle en évoqua le souvenir, émue, ravie, sans défense contre le courant qui l'entraînait. Une seule personne avait deviné son secret: Mélitte, Mélitte, qui, la veille, guettait sa chère Belle-Madame afin que nul ne pût la surprendre, la nuit, dans le parc, avec un étranger; Mélitte, qui ne s'était couchée qu'en entendant se refermer discrètement la porte de sa maîtresse. Et, à son réveil, la quarteronne revoyait Mme Roller, non plus triste et pensive comme les jours précédents, mais follement joyeuse, le teint animé, les yeux luisants. Un amour naissant est un poison subtil qui embellit sa victime avant de la tuer. La créature vaincue ne peut résister à cette absorption lente: et c'est ainsi que succombent les volontés les plus robustes.

Toute cette journée là, Nancy trouva les heures lourdes. Cependant elle ne quitta pas les Imbergères. Ayant, la veille, promis sa visite à Mme Hattier-Beauvoisin, elle écrivit un mot à son amie, alléguant une excuse banale, se prétendant souffrante. Elle craignait tant de ne pouvoir céler sa joie! Vers le soir, Nancy entraîna Mélitte dans le parc. Son amour heureux s'intéressait à l'amour de cette douce, charmante et fidèle créature qui vivait à ses côtés avec une résignation de chien dévoué.

—A nous deux, ma petite, commença Mme Roller quand elles furent assises sous les arbres. Et M. Pierre? Que devient-il, M. Pierre? J'espère qu'il t'écrit souvent?

—Très souvent, Belle-Madame.

—Daigneras-tu me révéler ce qu'il fait à Paris?....

Et, fière d'être interrogée, Mélitte dit enfin son secret. Natalie avait écrit un poème, un admirable poème qui chantait leurs jeunes amours.... Et là-bas, dans la grande ville, il rôdait tristement, en quête d'un éditeur, frappant à toutes les portes, qui tardaient bien à s'ouvrir. Mme Roller restait stupéfaite. Comment! l'amoureux de Mélitte était un poète! Alors Nancy comprit pourquoi le visage de l'humble fille exprimait à présent une sérénité si haute. Les femmes, et surtout les femmes de couleur, possèdent une grande faculté d'assimilation. Aimant un homme doué d'une intelligence supérieure, Mélitte tentait de se hausser à son niveau et la figure reflète toujours les pensées nobles que le cerveau conçoit. Mélitte dit tout, et comment Pierre se glissait la nuit dans le parc, et comment elle s'était peu à peu grisée de cet amour subtil et vivace. Quand elle lut les vers du jeune homme, Nancy battit des mains.

—Ils sont ravissants, les vers de ton poète! s'écria-t-elle.

Mélitte ne rougissait point de sa chute, chute voulue, préméditée, réfléchie. Sa confession fut loyale. A peine baissa-t-elle un peu la voix pour raconter le dénoûment du premier chapitre. Mme Roller comprenait: Mélitte s'était livrée tout entière.... Comme l'histoire de l'une ressemblait à l'histoire de l'autre! A cause même de cette parité, Nancy goûtait un infini plaisir à ce récit naïf. Elle retrouvait tant de pensées à elle, la maîtresse, dans les pensées de la servante! En amour, les situations sociales s'effacent et les rangs se rapprochent: la duchesse et la pauvre fille n'ont pas deux façons de sentir. Ainsi Nancy comme Mélitte, Mélitte comme Nancy, subissaient l'empire d'un sentiment vainqueur. Mais l'une acceptait la fatalité logique du dénoûment, tandis que l'autre la repoussait avec indignation. Une idée germait dans le cerveau de Mme Roller.

—Ah! ma petite, dit-elle dans un éclat de rire, tu as eu un joliment raison d'être franche! Fais atteler. Je descends en ville afin de m'occuper de ton bonheur.

Justement parce qu'elle sentait comme Mélitte, parce que leur état d'âme était pareil, Nancy voulut aplanir la route où marchait sa fidèle quarteronne. Ceux qui aiment savent seuls comprendre l'amour des autres; seuls, ils ont de délicates pensées. Mélitte restait songeuse, tandis que Mme Roller partait gaîment. Que signifiaient les paroles de sa maîtresse et comment celle-ci pourrait-elle "s'occuper du bonheur" de sa servante?

Nancy ne resta pas plus d'une heure absente: elle revint radieuse. Quand elle fut rentrée dans sa chambre, elle appela Mélitte [illegible]. Quand elles eurent causé, Madame ouvrit son secrétaire [illegible] deux billets de mille francs.

—Tu ne comprends pas encore? Attends un peu. Vois-tu cette phrase que je viens d'écrire sur une feuille de papier à lettre?....

La phrase disait ceci:

"Offrande d'un ami inconnu pour éditer *la chanson de l'Amour*."

—J'ai consulté l'imprimeur de la fabrique. Tu me donnes l'adresse de M. Pierre, et demain il reçoit cette lettre chargée.... Y es-tu maintenant? Le poème de ton amoureux doit être fort beau, si j'en juge par les vers que tu m'as montrés. Nous lui octroyons de quoi le faire imprimer. De cette façon, M. Pierre deviendra célèbre, et, une fois célèbre, il deviendra riche!

Certes, Mélitte était accoutumée aux bontés, aux générosités de Belle-Madame: cependant, cette fois elle fut touchée aux larmes. C'est qu'on est moins reconnaissant pour soi que pour ceux qu'on aime. Et pendant que la quarteronne s'éloignait afin de porter elle-même la précieuse lettre à la poste, Nancy songeait aux confidences reçues. Ainsi, parce qu'elle aimait, parce qu'elle se savait aimée, Mélitte s'était loyalement donnée! Timide comme elle le dépeignait, Pierre n'eût rien osé: il se fût résigné à l'attente. Et c'était la femme qui allait au devant des désirs de l'homme; c'était la femme qui s'offrait, abdiquant même la coquetterie de la défense....

—Mélitte vaut-elle mieux que moi? pensait Nancy, ou bien aime-t-elle plus que moi?....

Mme Roller se voyait en face de la réalité brutale; pour la première fois, elle comprenait que l'amour platonique d'un homme peut exister, non durer longtemps. Par malheur, sa nature crédule et prompte à l'illusion se plaisait à voir les choses dans leur vérité relative: elle jugeait Jacques, non comme il était, mais comme elle voulait qu'il fût. Pourquoi cet homme là ne serait-il pas supérieur aux autres? Pourquoi n'attendrait-elle pas de lui une générosité plus grande, un désintéressement plus haut? Et, bercée par cette espérance, elle attendit impatiemment l'heure du revoir.... Oh! la longue, longue, longue journée!

XV.

Beaucoup d'hommes sont pareils au comte d'Orsel. C'est à dire qu'ils considèrent la femme courtisée comme une ennemie: une ennemie qu'on attaque et qui se défend. Toutes les armes leur paraissent bonnes dans ce combat du désir contre la pudeur. Jacques avait pour lui son expérience et son audace. Il disait à Nancy: "—Je ne pense qu'à vous, je ne m'occupe que de vous,...." sachant bien que Belle-Madame n'ignorait pas son évasion subite du monde où l'on s'amuse. Mais il se gardait bien de lui révéler le "pourquoi" de cette nouvelle existence. Très bon officier, ambitieux, aimant son métier de soldat, il se préparait à l'école de guerre. Condamné par son travail à la retraite, il tirait profit auprès de Nancy de sa réclusion forcée. Mme de Chevry se dépitait bien un peu d'être reçue plus rarement que jadis dans le *home* de l'ingrat: mais enfin elle se résignait. Qu'eût-elle dit si elle avait su que, chaque soir, la cantatrice consolait le solitaire?

Et M. d'Orsel ne s'ennuyait pas, lisant, étudiant beaucoup pendant le jour, attendant sans trop d'impatience que la nuit ramenât l'heure du rendez-vous. Les choses marchaient comme il le souhaitait. Le voyage imprévu de Désiré réjouit fort le jeune homme: c'était lui livrer la partie trop belle. A peu près sûr que, par ces belles nuits tempérées, Nancy ne résisterait pas à la séduction de la promenade, le capitaine était certain de la rencontrer dans le parc des Imbergères. Il espérait moins obtenir des rendez-vous suivis; et voilà que Belle-Madame consentait! Une demi-heure avant le moment fixé, M. d'Orsel se glissait sous les taillis. Pas une minute il ne craignit qu'elle ne vînt pas. Nancy l'aimait: impossible d'en douter. Le trouble même de la jeune femme, son effroi instinctif révélaient le secret de son cœur. Quand elle parut, il alla vivement au devant d'elle, et, couvrant de baisers les petites mains qu'on lui abandonnait:

—Oh! chère, comme vous êtes bonne d'avoir tenu votre promesse!

Nancy frissonnait.

—Ce que je fais là est mal....

Naturellement, il protestait avec indignation. Oh! Jacques jouait bien son rôle! Il n'ignorait aucune des banalités qui rassurent les consciences timorées. Comment pouvait-elle rougir de la très tendre affection qui les unissait? Ce n'est pas commettre une faute que d'écouter son cœur! etc. Les phrases sont toutes faites!

—Voyez-vous, disait-il, de sa voix persuasive, je n'ai jamais aimé avant de vous connaître. Est-ce qu'on peut donner ce nom d'amour à des galanteries vulgaires?

Une femme un peu experte, ou même simplement un peu coquette, aurait deviné l'effronterie de ce mensonge. Mais les plus honnêtes, les plus naïves, sont toujours aisément dupes. Et Jacques continuait, lui jurant qu'elle était pour lui le commencement et la fin de tout, qu'en dehors d'elle aucune ambition ne lui tenait au cœur. Et pendant qu'il murmurait ces paroles douces et perfides à l'oreille charmée de Nancy, il serrait ses mains plus fort, comme pour glisser en elle un peu de sa fièvre et de son désir, à lui. La pauvre créature subissait l'étrange empire de cet homme: rassurée parce qu'il évitait tout geste, toute parole, qui eussent alarmé sa pudeur défiante. Jacques pouvait mesurer déjà ses rapides progrès dans ce cœur à demi vaincu. La veille, Nancy était restée dans le parc jusqu'à minuit. Cette fois, trois heures, quatre heures, s'écoulèrent avant qu'elle parlât de rentrer.... Quel beau cadre d'amour, ce taillis épais, ces arbres frissonnants caressés d'un rayon de lune. Autour d'eux, le calme d'une nuit provençale bercée par le chant des rossignols!.... Tout ce que disait M. d'Orsel saisissait au vif cette créature loyale, mais trop romanesque, qui demandait à la vie plus que la vie ne pouvait lui donner.

—Vous êtes surprise, murmurait-il, de me voir si craintif, si respectueux?.... Je ne ressemble guère au comte d'Orsel qu'on vous a décrit! Vous me croyiez, comme tout le monde, un mauvais sujet? La vérité, c'est que par vous, pour vous, je suis devenu un autre homme. Vous imaginez bien que je suis moins pur, moins éthéré que vous. C'est dans votre rôle de femme de croire à l'amour platonique. Si je n'y crois pas, moi, du moins il me plaît de respecter vos illusions. Et puis j'ai la foi: j'attendrai. Impossible que vous ne m'apparteniez pas un jour. Seulement je me suis juré de vous obtenir et de ne pas vous prendre. Vous ne serez à moi que par la volonté réfléchie de votre cerveau, non par l'entraînement tendre de votre cœur.

Et Nancy le croyait! Pourquoi ne l'aurait-elle pas cru? Dans la demi-obscurité, elle ne voyait pas l'ardeur fiévreuse qui luisait dans les yeux de Jacques. Aussi, quand elle se leva pour rentrer au château, s'appuyait elle sans crainte sur le bras qu'il lui offrait. Il frissonnait, lui, mourant d'envie de la saisir entre ses bras, de la couvrir de baisers.... Il n'osait pas, craignant de l'épouvanter et de la perdre à jamais.

Elle disparut; il restait seul. Alors il se cacha derrière un arbre, contemplant les fenêtres closes. Au bout de quelques minutes, une lueur scintilla derrière les jalousies. Une attente d'un quart d'heure encore, et la secrète espérance de Jacques ne fut pas leurrée: les bougies s'éteignirent et la croisée s'ouvrit. Il voyait Nancy, de loin, dans son peignoir blanc, à demi penchée et rêveuse.... C'en était trop: le jeune homme perdit la tête. Cette chambre de jolie femme, de femme ardemment désirée, l'affolait. Il se glissa jusqu'à la maison, cherchant du regard et de la main les creux et les anfractuosités de la muraille. Nancy ne se doutait pas encore du danger. Soudain elle tourna la tête et aperçut Jacques, qui grimpait assez rapidement. Un cri s'étouffa dans sa gorge. Comment pourrait-elle se défendre s'il arrivait auprès d'elle? Terrifiée, elle regardait. Le premier étage était assez haut.... Elle cessa de trembler pour elle: maintenant elle tremblait pour lui. Un dernier effort, et le capitaine sautait de plain-pied sur le balcon......Soudain la main de Jacques glissa: il perdit l'équilibre, et tomba rudement sur le sol. La chute fut si lourde que Nancy jeta un long cri d'épouvante. Mais Jacques s'était relevé déjà. Il salua la jeune femme de la main, et s'enfonça dans le parc.

A continuer.

A la Bourse.

—Tiens! revoilà X....!

—Qu'est-ce que c'est?

—Un monsieur qui a eu des malheurs.

—Il a fait faillite?

—Il voudrait bien, parce qu'au moins ça lui laisserait une chance d'être réhabilité.

Deux bohèmes se rencontrent sur le boulevard:

—Tiens! tu es en deuil. Qui as-tu donc perdu?

—Mon oncle.

—Bon ça.... Qu'a-t-il laissé?

—Une mauvaise réputation!

COMMENT PRÉVENIR LE CHOLÉRA.

Il y a vingt ans, alors que les premières autorités médicales de l'Europe posaient les bases de la théorie des germes des maladies; alors que le gouvernement français offrait une récompense à qui fournirait le moyen de détruire les germes du choléra, je pris la détermination d'entrer, moi-même, dans la lice, d'acquérir dans mes recherches toutes les ressources que j'avais à ma disposition et de trouver, s'il était possible, le remède au fléau.

Il y a sept ans, j'ai découvert la combinaison spéciale d'éléments, bien connus d'ailleurs, et dont l'alliage constitue la substance unique que j'ai appelée le Germetuer.

Je pensais alors que ma découverte était la solution du problème du choléra, et qu'elle pouvait, en même temps, et avec une égale efficacité, combattre et détruire les germes des autres maladies; mais je ne l'ai pas offerte au public, avant de l'avoir expérimentée, pendant trois ans, dans ma famille et dans le cercle d'amis personnels que je possédais.

Ce n'est que quand le doute n'était plus possible, quant à l'efficacité du remède, que je me résolus à le jeter sur le marché, et à organiser une compagnie pour le fabriquer et l'exploiter.

Le Germetuer a été essayé par des milliers de familles, dans presque tous les Etats de l'Union, et le verdict qu'elles ont rendu prouve que le médicament a plus d'efficacité qu'on ne lui en avait tout d'abord attribué. Je ne crains pas de dire qu'il n'y a pas au monde de médicament qui ait plus que le Germetuer, conquis la confiance du public intelligent.

Aujourd'hui que le pays est menacé d'une nouvelle épidémie de choléra, je n'hésite pas à déclarer, comme j'en ai la conviction, que quiconque prendra trois ou quatre doses du King's Royal Germetuer, par jours, échappera aux atteintes de la maladie, même dans les communautés où elle serait arrivée à l'état d'épidémie.

O. B. KING, M. D.

Le Germetuer purifie le sang, débarrasse le système de toutes les impuretés, de tous les germes vivants qui pénètrent dans le système par l'inspiration, par l'eau ou la nourriture. Il prévient ainsi les nombreuses et terribles maladies dont le corps humain est susceptible.

Le Germetuer n'est pas un composé nauséabond, il est aussi agréable à prendre qu'un verre de limonade.

A vendre chez tous les droguistes.
Prix de la bouteille, $1.00.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Mme Mary Zaeringer vs. Joseph E. Seghers.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 22,247—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Ph. Claiborne, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 12 septembre 1892, à m'di, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de canons, cannes ombrelles, comptoirs, vitrines, etc. Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.
30 août—30—7 12 sept

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District

John Jos. Paquette vs. Mme Janie Kingsbury, femme du Dr Ernest H. Smith et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,124—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Premièrement—Deux certains lots de terre et une portion d'un autre lot de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Laurel, Constance, anciennement Live Oak et Bordeaux, désignés par les Nos 25 et 26 et une portion du lot No 16. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et la portion du lot No 16 mesure trente pieds de face sur une ligne parallèle avec et cinquante quatre pieds de distance de la rue Constance, anciennement Live Oak, sur une profondeur s'étendant alors en lignes parallèles vers la rue Laurel cent six pieds, laquelle dite portion comprend tout excepté cinquante quatre pieds de la partie du dit lot No 16. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé par devant J. D. Taylor, notaire, le 8 octobre 1881 que le plaignant dans cette affaire a acquis la propriété de John E. Richard.

Deuxièmement—Quatre certains lots de terre situés dans le même District et îlet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 21, 22, 23 et 24 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer de la ville de 1870, conformément à un plan de vente fait par R. W. Todd, voyer de la ville de Jefferson, le 23 novembre 1869, dont une dite copie est annexée à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 juin 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt six pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, lesquelles propriétés ci-dessus décrites, étant acquises par la défenderesse Mme Smith par achat du plaignant dans cette affaire d'après un acte passé pardevant Joe D Taylor, notaire, le 21 mars 1891. [Titre enregistré au bureau des Aliénations dans le Livre 137, folio 496.]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$518,578 30	
Sur risques de rivières	16,365 97	
Sur risques de mer	8,243 65	
		$542,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890		133,231 10
Total des primes		$675,439 02
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		23,782 68
Revenu total		$699,231 70
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$227,660 36	
Sur risques de rivières	5,644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239,952 52	
Primes remboursées et cancellations	67,027 97	
Commissions	81,556 60	
Réassurances	47,130 73	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc.	48,344 97	
Total des déboursés		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés		$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44,859 55
Profits et pertes		12,830 96
		$196,256 10

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en mains, à savoir:		
En banque	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10	$105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman		106,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		29,250 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		20,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		18,825 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		625 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.		50 00
Primes en cours de perception		65,731 03
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,600 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	840 00
Réservé pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	880 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 19 janvier 1892, Nouvelle-Orléans.
M. T. DUCROS, notaire, 128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de Finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, E. A. BENET, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,430—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochéblave, Touti, Conti et Bienville, désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 17 février 1866 et mesurant chacun vingt-cinq pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur cent quatre vingt-dix pieds, neuf pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles. (Titre enregistré au bureau des transferts, livre 127, fol. 996)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22août—27 29—sept—5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

Jacob Imhof vs. Mme Amelia Imhof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33 003—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hedin, et mesure trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles. Étant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. K. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 132.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci dessus deuxièmement décrite et désignée par le No 3, le dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1888, enregistré au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quarante-six pieds; ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en usage commun aux dits lots et les autres.

Étant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Fasnacht & Beisse par acte passé pardevant Charles E. Schmidt ancien notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1886 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles. L'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Union Homestead Association vs Mme Marceline Deffes, veuve de Jean Pierre Roudé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 36,339.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et de Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Amour (maintenant Rampart) et Bons-Enfants, maintenant St-Claude, et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing, déposé en l'étude de F. Lucas, ex notaire, les dits lots mesurent chacun, savoir: le lot No 4 mesure trente et un pieds [illegible] pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St Claude) sur quatre-vingt-trois pieds de profondeur, le lot No 5 mesure trente et un pieds [illegible] lignes de face à la rue Bons-Enfants (maintenant St Claude) sur cent vingt huit pieds de profondeur et le lot No 6 mesure trente et un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St-Claude) sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Union, Bons-Enfants (maintenant St-Claude) Bagatelle (maintenant Bourbon) et Remparts, adjacents les uns aux autres, formant l'encoignure des rues Union et Bons Enfants (maintenant St Claude) et mesurant soixante-neuf pieds [illegible] pouces de face à la rue Union, sur soixante trois pieds six pouces de profondeur sur la rue Bons Enfants (maintenant St Claude), et mesurant cinquante-huit pieds trois pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante trois pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 août—15 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Jurgens vs. Colin E. McNeil.

Vente de propriétés dans le Sixième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,476.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 455 anciennement ou ré-dîlet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades, Baronne et l'avenue Napoléon, et désignés comme les terrains Nos 19 et 20, sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 janvier 1891, et annexé à un acte de vente passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 22 janvier 1891; les dits terrains Nos 19 et 20 mesurant chacun, d'après le plan en question, trente pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite, lequel morceau de terre mesure dix pieds de façade rue Baronne, et commence à une distance de cent vingt-cinq pieds du coin des rues Berlin et Baronne, et avec cette façade de dix pieds, s'étend à une distance de soixante pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades où il s'élargit de huit pieds vers l'avenue Napoléon, et avec une largeur ainsi accrue à dix huit pieds, il continue à s'étendre à une distance de cent vingt cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades et mesure dix-huit pieds à l'arrière. Le dit morceau de terre est désigné comme partie des terrains 23 et 12 sur un plan de W. C. Fulham, architecte, en date du 21 mars 1891, annexé à un acte de vente passé pardevant R. P. Upton, notaire le 25 mars 1891.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27août—27—sept—3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District, No 130 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bossaigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,906—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet désigné par le No municipal No 99, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Louis, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ex notaire, le 22 novembre 1858, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue des Remparts sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de valeur.

People's Homestead Association vs Mlle Clémentine Bossaigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,906.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 13 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au No 130 rue Nord Remparts près de la rue Toulouse.

Un grand assortiment de meubles consistant d'une belle chambre à coucher, d'un riche salon et salle à manger, chaises, tables, miroirs et un assortiment général de meubles divers, etc., d'après la liste déposée en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 6 10 13

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE DE PREMIÈRE CLASSE A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—JEUDI, 15 septembre 1892, il sera vendu à midi précis, à l'encoignure de l'avenue de Gentilly et de la rue Commune—

La vacherie de P. Barbazan, comprenant: 45 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler; 5 chevaux, 2 charrettes à lait, 2 wagons, buggy, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

10 sept—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Troisième District,

No 339 rue Nord Remparts entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

No 334 rue Nord Remparts entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Elina Marguerite Félicité Foy.

No 36,425.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 5 septembre 1892, de la propriété ci après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lettres C et D, sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, le 2 septembre 1892, mesurant, conformément au dit plan (au pied américain), 33 pieds 3 pouces et 3 1/2 lignes de face, chacun, à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a un bail enregistré pour cinq ans, à partir du 1er avril 1892, sur une portion des dits deux lots de terre, laquelle portion est décrite dans le dit bail, exécuté par un acte par devant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, en date du 15 avril 1892, comme mesurant à peu près 60 pieds de face sur la rue Remparts, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations comprennent une grande bâtisse avec écurie, etc., et occupée par Geo. D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désigné par la lettre "E", sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, en date du 1er septembre 1892 et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, 33 pieds de face à la rue N. Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage élevé en briques entre poteaux, avec corridor de côté, 3 chambres, un cabinet. Une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers; cave, lieux d'aisance, etc., etc., connu par le numéro municipal 334 rue Nord Remparts.

Conditions - Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat, dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. La propriété premièrement décrite est vendue sujette à tous les droits que le locataire peut avoir légalement acquis d'après le dit bail.

Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 sept—7 14 21 28—oct 5 12

L'élégante bâtisse en briques à trois étages, No 21 rue St-Charles, entre Canal et Commune,

Occupée par le Café de Baltz.

Succession de Mme Josefa Puig, épouse de B. Martorell.

No 36,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 29 août 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Canal et Carondelet, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 24 avril 1841 et déposé comme plan No 21 sur le livre de plans No 2 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre (au pied américain) 22 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue St Charles et 22 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur au fond sur 125 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue de Canal, et 122 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Commune. Le dit lot est composé d'une partie du lot désigné par le No 20 et d'une partie du lot No 19 sur un plan fait par Pilié, voyer, le 30 mars 1821 et annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas, ancien notaire en cette ville, le 6 avril 1821. Étant la même propriété acquise par la dite Mme Josefa Puig Martorell épouse du dit Bernardino Martorell, de Barcelone, Espagne, par acte de vente passé pardevant W E S Scherck, consul des Etats-Unis, à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1890 et enregistré en ce bureau de transferts en cette ville le 4 janvier 1891 dans le livre 115, folio 136. L'original du dit acte est déposé en l'étude de Walter D Denègre, notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages, le rez-de-chaussée est occupé comme le Café de Baltz et les étages supérieurs sont divisés en appartements, connus par le numéro municipal 21 rue St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance garantie par privilège de vendeur et hypothèque, en billets pour 1 et 2 ans, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de sécurité.

L'acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Aristide Bougère.

Noëlie Bougère vs. Veuve Aristide Bougère et autres.

No 36,798.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 14 septembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 2 août 1892, par l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Bourgogne et Quartier, désigné par la lettre "H," sur une esquisse et un certificat d'arpentage daté le 10 août 1871, dressé par J. A. D'Hémécourt, connu voyer de la ville, annexé à un acte de vente par Wm Pemberton, à Aristide Bougère, pardevant James Fahey, notaire, le 12 septembre 1892, lequel dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, divisée en coupons à la convenance des intérêts respectifs des héritiers, portant intérêt à raison de sept pour cent par an de la date de l'adjudication publique jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant faire assurer la bâtisse sur la dite propriété pour toute sa valeur jusqu'au paiement final des dits billets et transférera la police d'assurance au détenteur ou détenteurs des dits billets et paiera finalement tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont par le présent fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou toute partie de ceux-ci. L'acquéreur paiera en-dessus du prix d'adjudication toutes les taxes pour l'année courante 1892.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 août—13 20 27 sept 3 10 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles sur la rue Deuxième entre St-Patrick et St-Denis.

Succession d'Eva Weissenberger.

No 32,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 150 rue Commune—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —— en date du 8 août 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Denis et St-Patrick, désigné comme lot No 8 sur un plan annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, le dit lot mesure 30 pieds de face rue Deuxième sur une profondeur de 123 pieds plus ou moins. Les améliorations consistent en un cottage seul avec une chambre et un cottage double ayant trois chambres de chaque côté, hangar et cuve. La propriété n'a jamais été inoccupée et rapporte $18 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. R. Kerr, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

16 sept—1 10 17 24—oct 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Maison-Cottage, No 91 rue Désiré, près Remparts.

Succession de Henry Kathman et de Mary Schumacher, sa femme.

No 36,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 14 Septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division —, maintenant absent en congé, daté le 8 août 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

L'élégante maison-cottage, No 91 rue Désiré, entre Remparts et Bourgogne, bâtie en retraite de la banquette, formant un beau parterre avec jardin devant, ayant salon, 3 chambres, citerne, dépendances, etc., voisinage tranquille, accessible aux chars, et décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le faubourg Montreuil, dans l'îlet No cinq, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Désiré, Nord Remparts, Bourgogne et Elmira, lequel dit lot de terre mesure trente six pieds de face à la rue Désiré, et à une profondeur de cent-vingt (120) pieds et sept pouces entre lignes parallèles, d'après un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer de la ville, daté le 30 juin 1892, déposé au bureau de F. D. Charbonnet, notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—13 20 27—sept 3 & à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton,

No 30 avenue Dublin près de l'avenue St-Charles.

No 81 rue Madison, près de Zimpel.

Succession de Mme Annie E. Firth.

No 36,368—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, daté le 18 août 1892, rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Le cottage campé en bois, No 30 rue Dublin, contenant chevron sur la façade, six chambres, allée de côté, citerne, etc., et décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 60, borné par les rues Dublin, Madison, Hampson et Première, désigné comme lot No 5, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118; le dit lot mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° La résidence en bois à deux étages, No 81 rue Madison avec galerie double devant, 8 chambres, citerne, etc., et décrite comme suit: Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 118, borné par les rues Madison, Dublin, Troisième et Zimpel, désignés comme suit, à savoir: Le lot No 7 mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 162 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 12 touchant le dit lot et mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 50 pieds de profondeur.

3° Quatre certains lots de terre, dans le même îlet désignés par les numéros 3, 4, 5 et 6, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent est requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 août—21 28 27—sept 3 10 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Troisième District.

No 91 rue Espagne, près Dauphine.

Succession de James Otteson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 28,326.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 23 août 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir:

La maison-cottage désirable, No 91 rue Espagne, retirée du trottoir, ayant une galerie de façade et cinq chambres, arrière dépendances, citerne, grande cour, etc., convenable aux chars; un voisinage tranquille et agréable, [illegible] valeur, et décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Poète, Dauphine (anciennement Grandhommes) et Bourgogne (anciennement Craps), commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Espagne, et mesurant, en mesure américaine, 42 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Espagne, sur 97 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, et en mesure française, 42 pieds de face à la rue Espagne sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après une esquisse faite le 7me jour de mai 1860, par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexée à un acte passé le 10 janvier 1887, pardevant P. E. Lanaux, un notaire public de cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, N. P., No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.

27août—27 31—7 14 21 28 sept

VENTE EN PARTAGE

Cottages doubles productifs,

Nos 93 et 95 rue St-Pierre près Bourbon, et

Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, près Royale.

Successions de M. et Mme Claude Foulon.

No 36,429—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23 août 1892 et signé le 29 août 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans les successions ci-dessus intitulées—

1° Le double cottage d'un bon rapport, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 93 et 95 rue St-Pierre contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour, etc., rapportant $240 par an, et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et Orléans, mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur 76 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le double cottage éligible, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour, etc., dans un district populeux, à la portée des chars, etc., rapportant $240 par an, et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St Louis et Bourbon, désigné par le No 12 sur un plan dressé par P. C. Boudousquié, voyer, et déposé en l'étude de S. Magner, ci-devant notaire en cette ville, sous le No 122, d'après lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Toulouse sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7sept—7 14 21 28—5 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le magasin et résidence en briques, à trois étages, bien situé.

No 223 rue Nord Poydras,

Près Baronne et juste en face du Marché Poydras.

Succession de Stephen Pattani.

No 36,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — MERCREDI, 12 octobre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, et siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le magasin et résidence en briques à trois étages bien situé, No 223 rue Nord Poydras, entre Penn et Dryades, ayant un grand magasin, vestibule et trois chambres en bas, balcon, six chambres avec galerie, en haut, citerne hydrant, cour pavée, écurie, etc., et décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Penn et Dryades, désignés par les numéros 5 et 15 sur un croquis annexé à un acte de vente de Paul J. Gleises à E. Francke, passé pardevant E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, le 17 décembre 1869, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 5, 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond et face à une allée de 10 pieds de large et ouvrant sur les deux rues Penn et Dryades, pour l'usage en commun du dit lot et autres et attenant; le lot No 15, 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la dite allée, 21 pieds 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 21 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 14, et 26 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 16, ensemble avec l'usage de la dite allée commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant ——— ———, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7 13 21 27—oct 1 2 5 à date

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON —ET— EFFETS MOBILIERS.

Succession de Stephen Pattani.

No 36,290.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 17 septembre 1892, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, No 223 rue Poydras, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, maintenant absent en congé, rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le tout et en particulier des marchandises et effets mobiliers contenus dans le dit local, plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7sep.—7 10 11 14 à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Rues St-Joseph et Delord, Entre Baronne et Dryades.

—ET—

Actions de la Banque des Citoyens.

—A l'encan—

Succession de Mme Catherine Mulvihill, femme de James J. Mulvihill.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,276—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 6 septembre 1892, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Trois actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, certificat No 1,554

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Dryades, Delord, Julia et Baronne, désignés par les Nos 44 et 45, d'après un plan fait par Delafield, arpenteur, en mars 1832, et déposé au bureau de Félix Grima, ancien notaire de cette ville

Le lot No 44 mesure 30 pieds de face à la rue St Joseph et 17 pieds 4 pouces de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur, la ligne latérale convergeant de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond 8 pieds, plus ou moins. Le lot No 45 touche au lot No 44 et mesure 25 pieds de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur, en ligne convergeant aussi de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond 8 pieds, plus ou moins, faisant face dans le fond à une allée de 15 pieds, commune aux dits lots et à d'autres.

Les améliorations sur les dits lots de terre comprennent la maison en briques connue comme le No 241 rue St Joseph et un édifice à deux étages renfermant 6 chambres, offices, etc.

Conditions de la vente.

Pour les actions de banque—Comptant avant le transfert.

Pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, au choix des acquéreurs, et le reste (s'il y a une balance) à un et deux ans de crédit, en versements égaux représentés par les billets des acquéreurs à leur ordre, endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de leur date jusqu'à complet paiement, garantis par le gage du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et toutes les clauses de garanties ordinaires, comprenant le transfert de la police, les honoraires d'avocat en cas de non paiement par les acquéreurs, etc. L'acquéreur assumera, en outre du montant de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892 et déposera 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Zengel, notaire.

8 sept—8 14 21 28—oct 5 12

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Succession du Rév. Julius Werner et de Mme Louise Schmidt, sa femme.

No 36,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — MARDI, 20 septembre 1892, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile, Division E, en date du 7 septembre 1892, rendu dans l'affaire ci-dessus:

1° A 11 heures A. M., au local coin des rues St-Louis et Johnson.

2° A midi, au local coin des rues Marais et St-Pierre.

Les meubles de maison que contient chacune des dites maisons ci-dessus décrites, consistant en meubles de salon, chambre à coucher et de cuisine.

Conditions—Comptant sur les lieux.

9 sept—8 9 19 20

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Raymond Ducos vs. ses Créanciers.

No 35,798—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Meubles, Comptes courants.

A l'encan. Pour du comptant.

Le contenu entier des nouveaux magasins de meubles, Nos 64 et 66 rue St Louis; aussi le contenu de l'entrepôt,

No 75 rue St-Louis, entre Bourbon et Royale.

Jeudi, 15 septembre 1892.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau 101 rue du Camp. JEUDI 15 septembre 1892, à 11 heures A. M., aux susdits endroits, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite cour actuellement absent en congé, en date du 1er septembre 1892, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un vaste assortiment de meubles de salons, de chambres à coucher et de salle à manger.

Aussi un lot de comptes courants, le tout d'après un inventaire.

Conditions - Comptant.

2 sept—3 4 5 10—à date

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

14 Lots de Terre Vacants, Dans le Deuxième District,

Faisant face à la rue Ste-Anne et au Bayou St Jean.

POUR DU COMPTANT.

Succession de Firmin Levasseur.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — Le MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de la succession de Firmin Levasseur, décédé, Dossier No 35 662, il sera vendu à l'encan—

Dix lots de terre vacants, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Port et Première ou avenue Hagan, dans l'îlet No 246, et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, et mesurant chaque environ 30 pieds de face à la rue du Port ou Bayou St Jean sur diverses profondeurs variant d'à peu près 118 à 143 pieds. Le lot No 1 forment l'encoignure des rues Port et Ste-Anne.

Quatre lots de terre vacants dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus mentionnée, désignés par les Nos 28, 29, 30 et 31, et mesurant, chaque, environ 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, le tout d'après les plans de la propriété qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs, qui assumeront les taxes de 1892 en outre de leurs enchères.

21 août—21 28—4 11 18 21 sept

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30me jour de juin 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières		$96,660 00
Bons de ville et autres		127,295 00
Actions		23,337 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,546,911 80	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	696,283 17	
		2,243,194 97
Papiers suspendus, évalués à		1,274 37
Prêts sur demande	$897 796 25	
Change à vue	421,704 13	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échange du Clearing House	760,717 96	
		2,079,218 33
Total		$4,560,340 07

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	300,000 00
Profits non divisés	172,905 73
Dividendes non payés	40,330 00
Dépôts à retirer contre chèques	3,047,539 34
Circulation	5,565 00
Total	$4,560,340 07

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le troisième jour de juin 1892.

A. G. LA PICE, Notaire Public.

2 juil—